

Liste des communes à prospector en priorité pour atteindre un état initial des populations de micromammifères au sein des Unités Paysagères concernées.  
Carte et tableau récapitulatif des communes avec nombre de pelotes restant à collecter.

---

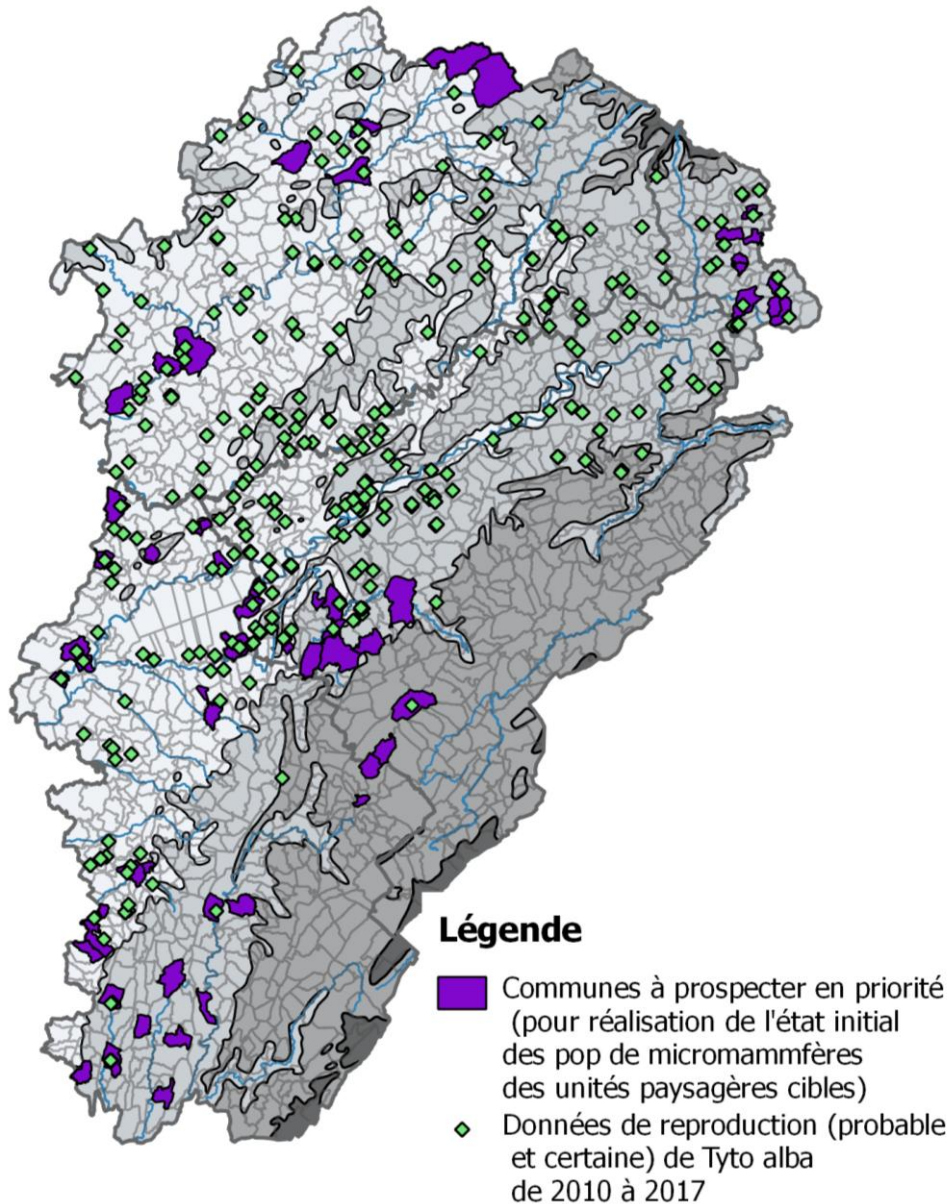


Figure 1 : Carte des communes à prospector en priorité pour atteindre l'état initial des populations de micromammifères sur les unités paysagères concernées.

Tableau (issu du bilan 2017 Relations prédateurs-proies : Effraie des clochers-micromammifères) : Liste des communes à prospecter en 2018 sur les Unités Paysagères et les sous Unités Paysagères pour lesquelles la collecte doit être commencée ou poursuivie.

Unité et sous-unité paysagères	Commune à compléter	Nombre de pelotes restant à collecter
La Basse vallée de la Saône	Mantoche, Rigny, Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrefix-et-Quitteur	15
La Bordure Jurassienne (39)	Beaufort, Mallerey, Maynal, Villeneuve-sous-Pymont, Montmorot, Vadans	132
La Petite Montagne	Loisia, Lavans-sur-Valouse, Légna, Marigna-sur-Valouse, Orgelet, Val-d'Epy, Saint-Julien	20
La Vôge	Aillevillers-et-Lyaumont	70
Le Finage et le Val d'Amour	Molay, Peseux, Tavaux	200
Le Pays d'Amance	Faverney, Saint-Remy, Gevigney-et-Mercey	111
Le Second Plateau (25)	Courvières, Chapelle-d'Huin	169
L'ensemble Loue-Lison	Courcelles, Rurey, Lizine, Amancey, Eternoz, Myon, Ornans, Cléron	169
Sundgau	Florimont, Grandvillars, Novillard, Faverois, Larivière, Bessoncourt, Fousse-magne, Autrechêne, Montreux-Château	35